



## Calcul de votre impôt sur le revenu : faut-il opter pour les frais réels ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 28/09/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 28/09/2020

Dirigeant de société, vous percevez, à ce titre, une rémunération. Pour le calcul de votre impôt, et plus spécialement en ce qui concerne l'imposition de cette rémunération, vous disposez d'un choix pour tenir compte des frais professionnels : soit vous appliquez la déduction forfaitaire de 10 %, soit vous optez pour la déduction des frais réels. Quel est l'intérêt de cette option ? A quoi devez-vous faire attention dans le cadre de cette option ?

### Choisir la déduction forfaitaire de 10 %

**Un choix vous est offert.** Pour calculer le montant des rémunérations imposables, et donc soumises à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire vos frais professionnels. Comme nous l'indiquons en préambule, vous disposez d'un choix : soit une déduction forfaitaire de 10 % est appliquée sur le montant de vos rémunérations, soit vous choisissez de déduire les frais réels.

**Ne rien faire ? ...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Opter pour la déduction des frais réels

**Une option possible.** Si vous estimez que l'application de la déduction forfaitaire de 10 % n'est pas avantageuse, compte tenu du montant des frais professionnels que vous avez réellement engagés, vous pouvez opter pour la déduction de ces frais réels.

**Sous conditions...**

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE\_DROITE]